



TC-CP(2025)16
24/10/2025

Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE n° 205)

Consultation des Parties

Commentaires de l'Islande sur les conclusions et recommandations de la Consultation des Parties sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics par l'Islande

L'Islande a été invitée à fournir des informations sur les mesures de suivi prises en réponse aux conclusions et recommandations de la Consultation des Parties.

L'Islande reste attachée à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics et veille à ce que la législation nationale soit conforme à ses dispositions.

La loi n° 140/2012 sur l'information est actuellement en cours de révision. Il est prévu que le Premier ministre soumette à l'Althingi (Parlement) un projet de loi visant à modifier la loi sur l'information au cours de la session qui se tiendra au printemps 2026.

Lors de la rédaction des modifications proposées, le gouvernement tiendra dûment compte des obligations qui incombent à l'Islande en vertu de la Convention.